



Clinique internationale de défense des droits humains
de l'UQAM

UQAM's International Clinic for the Defence of Human
Rights

Clínica internacional de defensa de los derechos
humanos de la UQAM

Rapport d'activités

2006-2007

Juin 2007

Table des matières

Introduction	p.2
1. Des interventions mondialisées	p.2
2. Dossiers clients	p.3
2.1 Femmes autochtones	p.4
2.2 Droits des peuples autochtones en Amérique centrale	p.4
2.3 Droits des défenseurs des droits humains en Colombie	p.4
2.4 Haïti.....	p.4
2.5 République dominicaine	p.5
2.6 Sénégal.....	p.5
2.7 République démocratique du Congo.....	p.5
2.8 Cameroun	p.6
3. Activités spécifiques hors de l'UQAM.....	p.6
3.1 Formation avec les femmes autochtones, Kanasatake, Montréal	p.6
3.2 Audiance à la CIDH, Washington D.C., portant sur les droits des femmes autochtones	p.7
3.3 Audiance à la CIDH, Washington D.C., portant sur la criminalisation de la protestation sociale dans les Amériques	p.8
3.4 Projet à la Cour Pénale Internationale	p.9
3.5 Formation du Pr. Duhaime en République dominicaine.....	p.10
4. Activités de sensibilisation du public.....	p.10
4.1 Conférence de Jean-Robert Chery.....	p.10
4.2 Conférence de Me Juan Méndez.....	p.11
5. Des étudiants sur le terrain	p.11
6. Retombées de la Clinique.....	p.13



Rapport d'activités 2006-2007

Clinique internationale de défense des droits humains de l'Université du Québec à Montréal

Introduction

La Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM (CIDDHU) est la première initiative du genre au Québec. Elle permet à des étudiants universitaires d'allier la théorie à la pratique en traitant des dossiers bien réels de promotion et de protection des droits de la personne, en collaboration avec plusieurs organisations non gouvernementales (ONGs). La Clinique offre une assistance gratuite aux victimes de violations et aux défenseurs des droits humains. Sous la supervision de professeurs-avocats, des étudiants fournissent des services de recherche et de rédaction juridique, définissent des stratégies d'intervention et participent à la présentation de recours devant des instances internationales. Les étudiant(e)s peuvent donc approfondir leurs connaissances du droit international, des systèmes internationaux de protection des droits de la personne et des enjeux qui s'y rattachent dans un contexte mondialisé. Ils acquièrent des compétences qui leur seront d'une grande utilité dans leur vie professionnelle.

La CIDDHU traite de nombreux dossiers dans des domaines divers, notamment la lutte contre l'impunité, les droits des femmes, les droits des peuples autochtones et le droit international humanitaire. Cette activité permet donc de stimuler l'intérêt de nos jeunes citoyens aux affaires publiques et internationales tout en leur donnant les moyens de participer activement au bon fonctionnement de la démocratie. Les initiatives de la clinique permettent également de sensibiliser l'opinion publique locale et internationale aux enjeux liés à la violation des droits de la personne. Cela contribue donc à l'édification d'une opinion publique éclairée et engagée.

1. Des interventions mondialisées

La CIDDHU permet à ses étudiant(e)s de contribuer depuis Montréal à des dossiers internationaux relatifs à des problématiques mondialisées dans un ou plusieurs pays

étrangers. Dans le cadre de ses travaux, la CIDDHU accueille à l'occasion des partenaires à Montréal et organise des missions sur le terrain en vue de documenter des cas de violations des droits de la personne et de mener des activités de sensibilisation. D'autre part, dans le cadre de ses activités de nature contentieuse, la CIDDHU est amenée à agir auprès de nombreuses instances judiciaires ou quasi judiciaires internationales telles que le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies ou encore la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme. Certaines de ces activités amènent donc les étudiants à intervenir directement auprès des partenaires et des instances internationales pour la réalisation et le développement des dossiers.

Afin d'illustrer en détails les réalisations 2006-2007 de la CIDDHU, ce rapport d'activités présente les dossiers clients de la Clinique, ses activités spécifiques hors de l'UQAM, ses activités de sensibilisation du public, les activités de ses étudiants sur le terrain, ses retombées ainsi que sa visibilité et la couverture médiatique dont elle bénéficie.

2. Dossiers clients

Sous la supervision directe des professeurs Carol Hilling et Bernard Duhaime, les équipes d'étudiant(e)s de la CIDDHU participent à de véritables dossiers de protection des droits humains, en collaboration avec des organisations non gouvernementales dans le cadre de partenariats établis avec celles-ci. Aussi, selon les dossiers, les étudiant(e)s peuvent être



appelés à contribuer à l'établissement d'une stratégie d'intervention, à faire des recherches quant à l'application de certaines normes de droit international des droits de la personne dans des contextes factuels ou quant à des thématiques précises, à rédiger et à présenter des rapports ou des projets d'opinions juridiques, de plaintes, de mémoires ou autres procédures, à contribuer au renforcement des capacités des défenseurs des droits humains, etc. Voici un bref résumé des différents dossiers qui ont été traités par les étudiants de la CIDDHU, durant l'année 2006-2007.

2.1 Femmes autochtones

Depuis l'automne 2005, une équipe de la Clinique a consacré son travail à la problématique des droits des femmes autochtones dans les Amériques. Ces étudiants ont fait des recherches, ont défini une méthodologie de documentation de violations de droits humains, ont commenté des cas de discrimination et ont participé à la rédaction du rapport *Mujeres indígenas de las Américas: una doble discriminación*. Certains d'entre eux se rendirent également à Washington, afin de présenter ce rapport dans le cadre d'une audience de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme¹.

2.2 Droits des peuples autochtones en Amérique centrale

Certains étudiants ont contribué à un projet de recherche et à l'élaboration de stratégie d'intervention concernant les droits des peuples autochtones en Amérique centrale. Ce projet porte plus particulièrement sur le droit à la consultation des peuples autochtones et l'exploitation des ressources naturelles de leur territoire. Dans le cadre de leur travail à la CIDDHU, ces étudiants ont participé également à la préparation d'un recours international sur le droit à la consultation des peuples autochtones et ont fait des représentations dans le cadre d'une rencontre de travail avec le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la situation des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, de passage au Canada.

2.3 Droits des défenseurs des droits humains en Colombie

Une équipe de la Clinique a préparé un rapport de recherche et a contribué à la préparation d'un recours international portant sur les droits des défenseurs des droits humains victimes de harcèlement judiciaire en Colombie.



2.4 Haïti

Des projets sont en cours avec nos partenaires haïtiens concernant le droit des enfants en Haïti. Certains étudiants ont déjà entamé des recherches sur le sujet et d'autres

¹ voir section 3.2 et l'annexe 2

seront appelés à participer à l'instauration d'une structure institutionnelle qui permettrait de garantir le respect, la promotion et la protection des droits des enfants en Haïti ainsi qu'au développement, dans cette perspective, de stratégies d'interventions avec les partenaires de la Clinique sur le terrain.

2.5 République dominicaine

Des étudiants ont contribué à la présentation et à l'instruction d'un recours international portant sur les droits des travailleurs migrants en République dominicaine et sur la lutte contre l'impunité au sein de ce même État.

2.6 Sénégal

Une équipe a élaboré des notes de recherche et a établi des stratégies d'interventions pour combattre l'impunité qui sévit au Sénégal quant aux crimes de violences sexuelles.



2.7 République démocratique du Congo (RDC)

La CIDDHU a pris part à plusieurs projets avec des partenaires de la RDC tout au long de l'année. Tout d'abord, une équipe de la Clinique a accompli une recherche sur la compatibilité du Code de la famille de la RDC avec le droit international relatif au droit des femmes à l'égalité, dans le cadre d'une initiative entreprise par une ONG partenaire qui oeuvre présentement à amener l'adoption d'amendements législatifs dans ce pays.

Une délégation de la Clinique a également participé à un autre projet de recherche visant la protection des victimes et des défenseurs des droits humains africains dans le cadre des recours existants à la Cour Pénale Internationale et devant d'autres instances internationales.

Enfin, une équipe de la CIDDHU, en collaboration avec le CEDIM, s'est rendue à La Haye, dans le cadre d'une initiative entreprise avec des partenaires de la RDC, visant la recherche et l'analyse de la jurisprudence de la Cour Pénale Internationale relative à la participation des victimes dans les procédures entourant la situation de la RDC².

² Voir également la section 3.4

2.8 Cameroun

Enfin, des étudiants de la Clinique ont fait des recherches et contribué à la préparation d'un recours international concernant les droits des personnes victimes de détention arbitraire au Cameroun.

3. Activités spécifiques hors de l'UQAM

Au cours de l'année 2006-2007, la CIDDHU a réalisé plusieurs projets à l'extérieur des murs de l'UQAM. Ces réalisations d'envergure ont eu des retombées très positives pour la Clinique et ses partenaires et ont contribué au rayonnement de la Clinique et de l'UQAM.

3.1 Formation avec des femmes autochtones, Kanesatake, Montréal

Du 16 au 19 septembre 2006, la CIDDHU a donné une formation de trois jours dans la communauté mohawk de Kanesatake et à Montréal, dans le cadre d'un projet en



collaboration avec Droits et Démocratie portant sur les droits des femmes autochtones dans les Amériques, auprès des membres d'une délégation de l'*Enlace Continental de Mujeres Indígenas*, un réseau de femmes autochtones provenant du Mexique, de la Colombie, de l'Argentine et du Canada.³

Les femmes de l'*Enlace* présentent à la formation (de gauche à droite Victoria Neuta, Margarita Gutierrez, Natalia Sarapura et Maria Luz).

³ Une copie du communiqué de presse portant sur le projet de la CIDDHU avec les femmes autochtones se trouve en Annexe du présent document.

3.2 Audience à la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme de l'Organisation des États Américains, Washington D.C., portant sur les droits des femmes autochtones

En octobre 2006, une équipe de la Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM (CIDDHU) s'est rendue à Washington D.C., accompagnée de ses partenaires, *l'Enlace Continental de Mujeres Indígenas* (la *Coordinadora Nacional de Mujeres Indígenas de México* [CNMIM], la *Organización Nacional Indígena de Colombia* [ONIC], *el Consejo de Organizaciones Aborígenes de JUJUY en Argentina* [COAJ] et Femmes autochtones du Québec [FAQ]), de même que Droits et Démocratie, afin de participer à une audience à caractère général lors de la 126^{ème} période ordinaire de sessions de la Commission interaméricaine des droits l'Homme, à l'Organisation des États Américains. Le 19 octobre 2006, l'audience visait à attirer l'attention sur la situation générale des droits des femmes autochtones dans les Amériques et à demander à la CIDH d'adopter, d'une manière transversale, la perspective de genre dans la problématique liée aux droits humains des peuples autochtones.

L'audience portait notamment sur la double discrimination dont sont victimes les femmes autochtones, du fait qu'elles sont à la fois femmes et autochtones, et les multiples violations de leurs droits qui en résultent. Être une femme autochtone dans les Amériques signifie vivre dans des conditions d'extrême vulnérabilité. De plus, cette double discrimination viole les protections spéciales dont bénéficient ces femmes en vertu du droit international, surtout en ce qui concerne leurs droits économiques, sociaux et culturels.

Des femmes leaders autochtones des quatre coins des Amériques ont témoigné de la situation dans chacun de leurs pays respectifs (Victoria Neuta, de la Colombie; Natalia Sarapura, d'Argentine; Margarita Gutierrez du Mexique et Ellen Gabriel du Canada) devant le Rapporteur sur les droits humains des peuples autochtones, le Commissaire Paolo G. Carozza et le Rapporteur sur les droits humains des femmes, le Commissaire Víctor E. Abramovich. Suite à une importante recherche sur la condition des femmes autochtones dans les Amériques, la délégation a également présenté un rapport intitulé *Mujeres indígenas de las Américas : una doble discriminación*⁴.

⁴ La Table des matières de ce rapport se trouve en Annexe du présent document.

L'audience, qui a été bien accueillie par les membres de la Commission, s'est terminée par une période de questions portant sur les situations particulières à chaque pays, suite à quoi les Commissaires ont fait savoir qu'ils prendraient en considération les recommandations amenées par les demanderesses⁵.



De gauche à droite : Bernard Duhaime, Joëlle Brodeur, Victoria Neuta, Marie Léger, Mélanie Sarroino, Antoine Bélair, Natalia Sarapura et Margarita Gutierrez, au siège de l'Organisation des États Américains.

3.3 Audience à la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme de l'Organisation des États Américains, Washington D.C., portant sur la criminalisation de la protestation sociale dans les Amériques

Dans le cadre d'un projet entamé depuis l'automne 2005 en collaboration avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), le Directeur de la CIDDHU, Monsieur Bernard Duhaime, a également participé à une audience portant sur la criminalisation de la protestation sociale à travers les Amériques, présentée à la Commission interaméricaine des droits l'Homme, à l'Organisation des États Américains, le 24 octobre 2006. Le vice-président de la Fédération, M. Juan Carlos Capurro était également accompagné des représentants des ligues des droits de l'Homme du Pérou, de l'Équateur, d'Argentine, du Guatemala, du Panama, du Brésil et de la Colombie.

La criminalisation de la protestation sociale est en effet un phénomène des plus inquiétants dans les Amériques, où de nombreux États réagissent aux manifestations pacifiques par la criminalisation ou la répression violente de ces mouvements sociaux. Cette situation contribue à la détérioration de la démocratie, qui reconnaît l'importance des actions libres de la société civile comme moyen d'équilibrer le pouvoir politique.

⁵ La table des matières du rapport présenté par la délégation de la CIDDHU à Washington se trouve en Annexe.

Lors de cette audience, la FIDH a souligné que certains États recourent à la pénalisation des actes de protestation sociale en qualifiant les manifestants de délinquants et parfois même de terroristes. D'autres encore utilisent de manière abusive les limitations des droits liés à la protestation sociale, en invoquant la responsabilité de l'État pour le maintien de l'ordre public. La Fédération a également précisé que l'utilisation disproportionnée de la violence dans ce contexte est une pratique répandue dans les Amériques, ce qui engendre souvent divers types de violations des droits humains. La FIDH en a profité pour remettre à la Commission interaméricaine des droits l'Homme un rapport préliminaire sur le sujet, devant paraître sous peu. La CIDDHU a collaboré à la réalisation de ce rapport depuis l'automne 2005⁶.



Divers membres de la FIDH, en compagnie du Pr. Bernard Duhaime, Directeur de la CIDDHU, lors de l'audience du 24 octobre dernier à la Commission interaméricaine des droits l'Homme.

3.4 *Projet à la Cour Pénale Internationale*

Du 25 novembre au 2 décembre 2006, une délégation de la CIDDHU s'est rendue à La Haye, aux Pays-Bas, dans le cadre d'un mandat de recherche visant à produire une analyse de la jurisprudence récente de la Cour Pénale Internationale (CPI) concernant la participation des victimes dans les procédures entourant la situation en République Démocratique du Congo (RDC). Au cours de ce séjour, les étudiants de la délégation ont rencontré les clients provenant de cinq organisations non gouvernementales (ONG) de la RDC, afin de leur présenter les résultats de leurs recherches et de leur offrir des ateliers de formation concernant la participation des victimes à la CPI. Ce projet fut réalisé en collaboration avec le Professeur Bruce Broomhall du CEDIM et la Section de la participation des victimes et des réparations de la CPI, lors de la dernière semaine de l'Assemblée des États Parties (AEP) de la CPI.

⁶ La page couverture ainsi que la table des matières de ce rapport se retrouvent en Annexe.

Certaines étudiantes de la délégation de la CIDDHU (de gauche à droite : Coline Beytout, Stéphanie Garon et Marie-Laurence Hébert-Dolbec)



3.5 Formation du Professeur Duhaime en République Dominicaine

Du 4 au 10 mai 2007, le Professeur Duhaime s'est rendu à l'Université Autonome de Santo Domingo (UASD), en République dominicaine, afin de donner une formation sur le droit international des droits humains à des avocats et des défenseurs de droits humains. Cette formation fut organisée en collaboration avec le *Comite cultural haitiano-dominicano*, un partenaire de la CIDDHU en République dominicaine et l'unité d'éducation continue de l'UASD. Cette activité comprenait également des ateliers sur le terrain portant sur la méthodologie de documentation de violations de droits humains.

4. Activités de sensibilisation du public

4.1 Conférence de Jean-Robert Chery

Le 12 mars 2007, la CIDDHU a présenté la conférence de Monsieur Jean-Robert Chery, Président de la Coalition haïtienne des droits de l'enfant (COHADE), intitulée *Le développement du droit de l'enfant en Haïti : conceptions et perspectives*. Le but de cette conférence était de conscientiser la communauté québécoise au sort des enfants en Haïti et de dégager certaines pistes de solutions et de réflexions pour le respect et la promotion de leurs droits, préalables essentiels pour l'amélioration de leurs conditions de vie. De plus, elle avait pour objectif de permettre le développement d'un réseau uni et efficace pour la promotion des droits des enfants dans ce pays.

4.2 Conférence de Me Juan Méndez

Le 8 juin 2007, avait lieu à l'UQÀM la conférence « *Preventing Human Rights Violations: the Role of Transitional Justice* » présenté par Me Juan Méndez, Président de l'*International Center for Transitional Justice*, ex-conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide et ex-président de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme. Organisée en collaboration avec la CIDDHU et le CEDIM, cette allocution a abordé le rôle du conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide et celui de la justice transitionnelle dans le combat contre l'impunité.



De gauche à droite : le Directeur de la CIDDHU Pr. Bernard Duhaime, monsieur Roberto Dupuis du Consulat argentin, le Consul général d'Argentine monsieur Jorge Riaboi, Me Juan Méndez, le Directeur du CÉDIM Pr. Bruce Broomhall et le Directeur du Département des sciences juridiques Pr. Thierry Bourgoignie.

5. Des étudiants sur le terrain

Dans le cadre des activités de la CIDDHU, plusieurs étudiants ont eu l'occasion de réaliser des stages à l'étranger avec des partenaires de la Clinique. Ces stages ont permis aux étudiants de la Clinique de développer leur expertise quant au travail de promotion et de défense des droits humains, de documenter certains dossiers de la CIDDHU, en plus bien sûr d'acquérir une expérience hors du commun, sur le terrain.

Voici quelques exemples de stages réalisés par des étudiants de la Clinique, au cours de l'année 2006-2007 :

- Au cours de l'été 2006, Rosalie Fournier a séjourné auprès d'une ONG client de la CIDDHU au Mexique, où elle a travaillé sur la problématique des droits des femmes autochtones dans le domaine de la santé. Lors de son séjour, Rosalie a eu l'occasion de collaborer à la documentation de nombreuses violations de droits humains et de contribuer à la formation de défenseurs des droits de la personne, en collaboration avec des organisations partenaires de la CIDDHU.
- Émilie Conway a complété à l'automne 2006 un stage en Argentine où elle travailla auprès d'une organisation partenaire de la CIDDHU, dans le cadre d'un projet relatif aux droits des femmes autochtones et au droit à l'éducation des jeunes filles autochtones.
- À l'automne 2006, Élyse Voyer a oeuvré en Colombie auprès d'une organisation partenaire de la CIDDHU qui défend les droits des communautés afro-colombiennes du nord du pays et auprès des communautés paysannes.
- En plus de ces stages réalisés au cours de l'année, deux autres étudiants de la Clinique, Marie-Claude Fournier et Simon Dupuis, travaillent présentement auprès d'un de nos partenaires en Amérique centrale où ils documentent des violations des droits des peuples autochtones quant au droit à la terre et au droit à la consultation.



- Enfin, Évelyne Jean-Bouchard se trouve quant à elle en Haïti, où elle effectue des recherches sur le droit à la sécurité et où elle entreprend plusieurs démarches et initiatives avec nos partenaires haïtiens.



6. Retombées de la Clinique

Ces exemples de stages illustrent bien le caractère unique de l'expérience que procure le cours Clinique pour les étudiants. En effet, la CIDDHU permet aux étudiants de suivre une formation pratique en litige international, de parfaire leurs connaissances des systèmes de protection des droits humains, d'établir des contacts avec plusieurs partenaires à l'étranger et de prendre part à de vrais dossiers portant sur des violations bien réelles des droits de la personne. Ainsi, les étudiants développent des habiletés quant à la promotion et la protection des droits humains et leur expertise leur permet par la suite de se trouver un emploi dans leur champ d'intérêt. Par exemple Rosalie Fournier, une des anciennes étudiantes de la CIDDHU, travaille maintenant pour une ONG allemande oeuvrant en Ouganda.

L'approche clinique de la CIDDHU intéresse également d'autres institutions universitaires. À cet effet, la Clinique est présentement en pourparlers avec des universités sénégalaise et rwandaise au sujet d'un projet de coopération visant à leur



fournir un appui dans l'instauration d'initiatives cliniques dans leur établissement. Ce projet de coopération, qui est né suite à une importante conférence sur l'enseignement clinique qui eu lieu à l'UQAM en mars 2006⁷, permettrait entre autres de réaliser des échanges d'enseignants et d'étudiants entre les différentes cliniques.

⁷ Le compte-rendu de cette conférence se trouve en Annexe du présent document.

En plus de ce projet de coopération interuniversitaire, le Directeur de la CIDDHU est fréquemment appelé à participer à de nouvelles initiatives visant l'instauration de nouvelles cliniques. Ainsi, le Pr. Duhaime se rendra en juillet 2007 en Espagne, où il agira à titre d'expert dans le cadre d'une conférence sur l'enseignement clinique à l'université de Tarragone. Aussi, à l'automne 2007, le Pr. Duhaime participera à des ateliers de formation sur l'enseignement clinique donné aux nouveaux professeurs de l'UQAM. Par le biais de ces activités, la CIDDHU contribue à l'instauration d'autres cliniques universitaires de défense des droits humains.

Au-delà des initiatives visant la promotion de l'enseignement clinique, le Directeur de la CIDDHU élabore également un projet d'appui à la réforme de nombreux cursus universitaires d'institutions partenaires visant l'inclusion de l'enseignement général des droits humains et de l'enseignement clinique.

Une visibilité et couverture médiatique importante

En plus de participer activement à diverses activités promotionnelles, la CIDDHU bénéficie déjà d'une visibilité importante, tant à l'intérieur de l'UQAM qu'à l'extérieur de ses murs. La couverture médiatique de ses deux premières années d'opération témoigne d'ailleurs de son succès. En effet, le directeur de la CIDDHU, le Pr. Duhaime, a publié sur le sujet, pris part à de nombreuses entrevues radiophoniques et télévisées et a reçu, en 2006, le prix de personnalité de la semaine *La Presse/ Radio-Canada* et le prix Relève 2006 du Collège Jean de Brébeuf.

De plus, plusieurs étudiants et étudiantes ont fait l'objet de reconnaissances pour leur implication. C'est le cas par exemple de Josée-Anne Riverin, ancienne étudiante de la Clinique, qui a reçu le titre de personnalité par excellence au Gala Force Avenir 2006, pour ses diverses implications sociales, entre autres à la CIDDHU. Cet honneur lui a également valu d'être nommée Personnalité de la semaine *La Presse / Radio-Canada* et de participer à de nombreuses entrevues et articles de presse.



En plus d'organiser des conférences visant la sensibilisation du public à la problématique des droits humains dans le monde, la CIDDHU a produit, tout au long de l'année 2006-2007, de nombreux documents répondant à ce même objectif. Par exemple, comme il a été mentionné plus haut, la Clinique a d'abord collaboré à la présentation du rapport *Mujeres indígenas de las Américas : una doble discriminación*, présenté à la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme de l'Organisation des États Américains à Washington et au rapport de la FIDH, à paraître sous peu. De plus, la CIDDHU a rédigé un communiqué de presse portant sur l'essentiel de son projet avec les femmes autochtones, notamment sur les audiences de la CIDH et la formation de Kanesatake. La Clinique fit aussi la publicité de ses conférences et réalisa un document promotionnel présentant son organisation et ses réalisations. Enfin, la CIDDHU possède un site web très visité (<http://www.cidhdh.uqam.ca>), qui présente une multitude d'informations sur son mandat, ses réalisations et les activités de ses étudiants sur le terrain; de même que certains documents.

Jouissant d'une belle visibilité, la CIDDHU offre donc une vitrine unique de rayonnement pour l'UQAM et pour les bailleurs de fonds l'ayant appuyé jusqu'à maintenant dans ses activités. À cet effet, il est important de souligner la généreuse contribution de l'Assemblée nationale du Québec, du Secrétariat à la Jeunesse du Québec, du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, du Cirque du Soleil, du Cabinet d'avocats Mandeville, de Jurisconcept, de Canico et de plusieurs autres donateurs privés et institutionnels. Par ces appuis, la CIDDHU a pu gérer ses dossiers, entreprendre plusieurs initiatives de promotion des droits humains, de sensibilisation du public et prendre part à des missions sur le terrain.

Les demandes de financement de la CIDDHU pour la prochaine année vont bon train. Malgré tout, la Clinique continue d'éprouver des besoins criants de soutien financier pour appuyer la poursuite de ses projets et permettre la gestion, l'administration et la coordination de ses équipes d'étudiants, de ses initiatives et de ses partenariats à l'étranger.

Annexes

Annexe 1

Communiqué de presse - *Enlaces Continental de Mujeres Indígenas*

Le 19 octobre dernier une équipe de la Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM (CIDDHU) s'est rendue à Washington D.C., accompagnée de ses partenaires, l'*Enlace Continental de Mujeres Indígenas* (la *Coordinadora Nacional de Mujeres Indígenas de México* [CNMIM], la *Organización Nacional Indígena de Colombia* [ONIC], *el Consejo de Organizaciones Aborígenes de JUJUY en Argentina* [COAJ] et Femmes autochtones du Québec [FAQ]) , de même que Droits et Démocratie, afin de participer à une audience à caractère général lors de la 126^{ème} période ordinaire de sessions de la Commission interaméricaine des droits l'Homme, à l'Organisation des États Américains. Cette audience visait à attirer l'attention sur la situation générale des droits des femmes autochtones dans les Amériques et à demander à la CIDH d'adopter, d'une manière transversale, la perspective de genre dans la problématique liée aux droits humains des peuples autochtones.

L'audience portait notamment sur la double discrimination dont sont victimes les femmes autochtones, du fait qu'elles sont à la fois femmes et autochtones, et les multiples violations de leurs droits qui en résultent. Être une femme autochtone dans les Amériques signifie vivre dans des conditions d'extrême vulnérabilité. De plus, cette double discrimination viole les protections spéciales dont bénéficient ces femmes en vertu du droit international, surtout en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels.

Des femmes leaders autochtones des quatre coins des Amériques ont témoigné de la situation dans chacun de leurs pays respectifs (Victoria Neuta, de la Colombie; Natalia Sarapura, d'Argentine; Margarita Gutierrez du Mexique et Ellen Gabriel du Canada) devant le Rapporteur sur les droits humains des peuples autochtones, le Commissaire Paolo G. Carozza et le Rapporteur sur les droits humains des femmes Víctor E. Abramovich. La délégation a également présenté un rapport intitulé *Mujeres indígenas de las Américas: una doble discriminación* disponible à <http://enlacemujeresindigenas.org/boletines/OEA.pdf> .

Dans leurs recommandations finales, la CIDDHU, l'*Enlace Continental de Mujeres Indígenas* et Droits et Démocratie ont demandé à la Commission :

- Que celle-ci produise un rapport spécifique sur les droits des femmes autochtones dans les Amériques;
- Qu'elle inclue le thème des femmes autochtones dans ses rapports annuels et dans ses rapports par pays en portant une attention particulière à la perspective de genre et la double discrimination dont sont victimes ces femmes;

- Qu'elle cherche à développer des normes juridiques qui s'adressent spécifiquement aux peuples autochtones, en particulier aux femmes autochtones, et finalement,
- Qu'elle demande plus d'informations de la part des États concernés et qu'elle formule des recommandations à ce sujet.

L'audience, qui a été bien accueillie par les membres de la Commission, s'est terminée par une période de questions portant sur les situations particulières à chaque pays, suite à quoi les Commissaires ont fait savoir qu'ils prendraient en considération les recommandations amenées par les demanderesses.

Pour plus d'informations et pour une version électronique du Rapport présenté par la CIDDHU, l'*Enlace Continental de Mujeres Indígenas* et Droits et Démocratie, visitez le site de l' *Enlace Continental de Mujeres Indígenas*

<http://enlacemujeresindigenas.org/boletines/boletinespecial.htm>



De gauche à droite : Victoria Neuta de l'ONIC, Natalia Sarapura du COAJ, Margarita Gutierrez de la CNMIM, Marie Léger du programme Droits des peuples autochtones de Droits et Démocratie, Ellen Gabriel, présidente de la FAQ et le Pr. Bernard Duhaime, directeur CIDDHU, lors de l'audience du 19 octobre 2006 devant la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme.



Les membres de la CIDDHU à l'Organisation des États Américains.



De gauche à droite : Isabel Madariaga, avocate du Secrétariat de la CIDH, Víctor E. Abramovich, Commissaire et Rapporteur sur les droits humains de droit des femmes, Paolo G. Carozza, Commissaire et Rapporteur sur les droits humains des peuples autochtones, de même que Rosa Celorio, avocate du Secrétariat de la CIDH, lors de l'audience du 19 octobre 2006.



De gauche à droite : Bernard Duhaime, Joëlle Brodeur, Victoria Neuta, Marie Léger, Mélanie Sarroino, Antoine Bélair, Natalia Sarapura et Margarita Gutierrez à l'Organisation des États Américains.



Enlace Continental De Mujeres Indígenas
Continental Network of Indigenous Women
Réseau Continental des Femmes Autochtones



Droits et Démocratie
Rights & Democracy

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
International Centre for Human Rights and Democratic Development

Il s'agit d'un projet entamé depuis près d'un an par la Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM et ses partenaires. Parmi les démarches accomplies par la CIDDHU dans le cadre de son mandat, celle-ci a élaboré divers documents de recherche relatifs à l'état du droit international portant sur les droits des femmes autochtones dans les Amériques (automne 2005) et a préparé un guide sur la méthodologie de documentation de violations des droits humains des femmes autochtones (hiver 2006). Par ailleurs, des stagiaires de la CIDDHU ont également séjourné auprès des organisations membres de l'*Enlace Continental de Mujeres Indígenas*, au Mexique (été 2006) et en Argentine (automne 2006). En septembre 2006, la CIDDHU a donné une formation de trois jours auprès des membres de la délégation de l'*Enlace Continental de Mujeres Indígenas*, dans la communauté mohawk de Kanesatake et à Montréal.



Les femmes de l'Enlace présentent à la formation (de gauche à droite nos amies Victoria Neuta, Margarita Gutierrez, Natalia Sarapura et Maria Luz).



L'échange de présents (de gauche à droite : Bernard Duhaime, Ellen Gabriel et Émilie Monet).